Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Aux parents des élèves du lycée général et technologique Albert Thomas

Lycées et Collège Albert Thomas Roanne
académie Lyon

Lycée Général & Technologique
Lycée Professionnel
Collège

Dossier suivi par :

☏ : 04 77 23 64 20
🖷 : 04 77 71 02 60

Lycée Général & Technologique
ce.0420033h@ac-lyon.fr

Lycée Professionnel
ce.0420077f@ac-lyon.fr

Collège
ce.0421684c@ac-lyon.fr

20, rue Albert Thomas
CS 50517
42328 Roanne Cedex

http://albert-thomas.elycee.rhonealpes.fr

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Loire LE DÉPARTEMENT

Roanne,
Le 2 décembre 2020,

Madame, Monsieur,

Le conseil régional d'Auvergne, en collaboration avec le Rectorat de Lyon propose à tous les élèves qui le souhaitent, d'effectuer, au sein du lycée durant la semaine du 14 au 18 décembre (dates à préciser) un dépistage du COVID ; ce dépistage sera effectué par des personnels médicaux habilités et les résultats communiqués aux élèves ou aux familles le lendemain par mél.

Ce dépistage n'est bien sûr pas obligatoire ; il se fera sur la base du volontariat.

1- <u>Votre enfant est mineur :</u>

- Il vous faut remplir le document d'autorisation parentale ci-joint ; si vous souhaitez ce dépistage cocher la case OUI et dans le cas contraire cocher la case NON.

2- <u>Votre enfant est majeur</u>

- L'autorisation parentale doit être remplie et signée par l'élève lui-même (pas de signature des parents).

<u>Ce document doit être rempli DANS TOUS LES CAS et rendu au professeur principal par tous moyens avant le jeudi 10 décembre à 8 heures que vous souhaitiez ou non le dépistage.</u>
Les élèves présents au lycée le lundi 14 décembre rendront l'autorisation directement au professeur principal.
Les élèves non présents le lundi 14 décembre rendront le document rempli par tout moyen : scan ou photo et envoi par PRONOTE ou s'ils n'en ont pas la possibilité ils enverront un simple mél par PRONOTE au professeur principal pour dire s'ils souhaitent ou non se faire dépister ; dans ce cas ils ramèneront le document papier dès leur retour au lycée.

Le jour du dépistage l'enfant devra se munir de son numéro de sécurité sociale (carte vitale) ,d'une pièce d'identité et de l'autorisation jointe remplie..

Nous vous informerons dès que possible sur le calendrier et l'organisation exacte.
Nous restons à votre disposition pour vous donner toute information complémentaire si nécessaire.

Cordialement

François DEMANGE
Proviseur adjoint

LYCÉE ALBERT THOMAS 20 rue Albert Thomas 42328 ROANNE Cedex 04 77 23 64 20